

Index des Journaux. 1830.

BILLS, envoyés par l'Assemblée.

—“ Acte pour pourvoir à défrayer les dépenses Civiles “ du Gouvernement Provincial pour l'année courante.” Reçu par Message. Lu une première fois, 170. Lu une seconde fois. Il sera référé à un Comité général, 179. La motion pour remettre cet ordre du jour est négative. La Chambre en Comité. Elle se remet sans qu'un rapport des procédés sur ce Bill lui soit fait, 191. L'Orateur s'informe si le Comité général auquel étoit référé ce Bill est prêt à faire rapport de ses procédés et le Président ayant répondu que le Comité ne l'avoit pas chargé de faire aucun rapport, 192. Il a été alors proposé que le Greffier du dit Comité soit tenu de mettre immédiatement devant la Chambre la minute et le record des procédés du dit Comité. Objection ayant été faite à cette proposition et un amendement proposé, il a été rejeté et un protêt a été entré contre cette procédure. La question de concurrence ayant été mise sur la motion principale, elle a passé à l'affirmative, et le Greffier a alors mis devant la Chambre les minutes et le record des procédés du Comité général, et ils seront entrés sur les Journaux, 193, 194, 195. La Chambre se dispense de sa 44e. règle. La question de concurrence est mise séparément sur chacune des résolutions du Comité, et elles sont négatives. Le Bill sera lu une troisième fois à la Séance prochaine, 196. Il est lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 197. Protest avec des raisons entré, 199. Sanction Royale, 205.

—“ Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, “ et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.” Reçu par Message. Lu une première fois, 185. Lu une seconde fois. Il sera référé à un Comité général, 189. Cet ordre est déchargé, 196.

—“ Acte pour établir les Taux auxquels certaines monnoies auront ci-après cours en cette Province, et “ pour d'autres fins.” Reçu par Message. Lu une première fois, 185. Lu une seconde fois, 189. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 196. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 199. Sanction Royale, 204.

—“ Acte pour établir un Marché dans le Faubourg “ Saint Roch de la Cité de Québec.” Reçu par Message. Lu une première fois, 185. Lu une seconde fois. Référé à un Comité Spécial, 189. Son rapport, 197.

BONNE CORRESPONDANCE entre les deux Chambres de la Législature. Message de l'Assemblée donnant communication de leur résolution au sujet de la nomination d'un Comité pour l'entretenir, 16. Cette Chambre répondra par un Message. Leur Message est pris en considération. Résolution de la Chambre. Nomination d'un Comité. Avis en est donné à l'Assemblée, 16.

BON ORDRE. Le Bill pour son maintien les jours de Fêtes et de Dimanches, est Sanctionné, 201. *Vide*, Bills.

BOURSE DE QUEBEC. Le Bill qui l'incorpore est Sanctionné, 202. *Vide*, Pétitions et Bills.

BUREAU d'ENREGISTREMENT. Le Bill pour en établir un dans certains Townships, est Sanctionné, 201. *Vide*, Bills.

BUREAU DES DOUANES. Le Bill qui approprie une certaine somme d'argent pour faire l'acquisition ou construire un Edifice dans la Cité de Québec, pour un Bureau des Douanes, est Sanctionné, 203. *Vide* Bills.

CANADA-BAS.

—Comptes de la dépense de ce Gouvernement mis devant cette Chambre, 22.

—De son revenu et de sa dépense pour 1829, avec un état des payemens faits en 1829, pour services rendus pendant les années précédentes, 47.

—Avec une estimation des dépenses nécessaires du Gouvernement Civil pour 1830, y compris les arrérages de salaires et autres sommes dues à divers Officiers publics pour lesquels aucune appropriation n'a été faite l'année dernière, avec un compte des argents avancés pour services liés au Gouvernement Civil, dont le paiement ne pouvoit être différé, 64. *Vide*, Administrateur du Gouvernement, Messages de sa part et Bills.

—Haut. Le Bill pour indemniser l'Arbitre nommé pour fixer la proportion du revenu afferante à cette Province, reçoit la Sanction Royale, 204. *Vide*, Bills, et Administrateur du Gouvernement. Messages de sa part.

CANAL DE LA CHINE.

—Le rapport de ces Commissaires est mis devant la Chambre, 19. *Vide*, Commissaires, rapport des Pétitions et Bills.

—Le Bill autorisant la dépense d'une somme d'argent et qui accorde certains pouvoirs à ces Commissaires reçoit la Sanction Royale, 203.

CAPS. Le Bill à l'effet de restreindre toutes personnes de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de Québec, reçoit la Sanction Royale, 203. *Vide*, Administrateur du Gouvernement. Messages de sa part et Bills.

CHAMBRE. ajournée faute de Quorum, 49.

—Elle se rend auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement avec des Adresses. *Vide*, Adresses.

—Ajournée sur motion, 150.

—Ajournée pour se réunir à une heure particulière le même jour 154, 164, 172, 177, 186, 197.

—Appel de la. Tous les Membres sont sommés de se trouver à leurs places le 27e. de Février, 59. Leurs noms sont appelés, 76.

—D'Assemblée. Elle se rend auprès de l'Administrateur du Gouvernement dans la Chambre où le Conseil Législatif tient ses Séances, 10, 201.

—Messages de sa part,

—Avec des Bills. *Vide*, Bills.

—Pour donner communication de sa résolution relativement à la nomination d'un Comité pour entretenir